



COMPTE RENDU DU CONSEIL ORDINAIRE DES MINISTRES
DU JEUDI 12 JANVIER 2023

Ce Jour 12 Janvier 2023, Un Conseil Ordinaire des Ministres s'est tenu à la Présidence de la République, sous la Présidence du Général MAHAMAT IDRISSE DÉBY ITNO, Président de Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Il a délibéré sur Quatre Points inscrits à l'ordre du jour et entendu une Communication du Chef de l'Etat adressée au Gouvernement d'Union Nationale.

Au point 1, deux textes ont été présentés par le Ministre des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre :

- un projet d'ordonnance portant statut général des militaires des Forces de défense et de sécurité,
- un projet d'ordonnance portant création d'une Manufacture d'Equiperment et de Maroquinerie (MANEM).

La première ordonnance vient modifier et compléter l'ordonnance 02/PCMT/2021 du 31 Août 2021, portant statut général des militaires des Forces de défense et de sécurité et s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre des résolutions et recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) tendant à la réforme de l'armée. Ce texte précise les droits et devoirs des militaires afin de mieux organiser leurs vies professionnelles et familiales, il réorganise leurs carrières et impose une promotion par mérite et une limite d'âge de départ à la retraite des militaires suivant leurs catégories. Après examen, le conseil a adopté le projet d'ordonnance.

La seconde ordonnance vise à créer une nouvelle entreprise dénommée la Manufacture d'Equiperment et de Maroquinerie (MANEM), en lieu et place de la Manufacture d'Equiperments Militaires (MANEM.SA).

Cette réforme vise à diversifier les activités de la MANEM et lui permettre grâce à son nouveau statut et objet social, de fournir aux forces de défense et de

sécurité et aux paramilitaires, tous les équipements liés à l'habillement, au campement et au couchage. Le Conseil a approuvé la réforme engagée en validant le projet d'ordonnance.

Au point 2, le Ministre de l'administration du territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance a soumis au conseil un projet d'ordonnance portant création d'une Commission Nationale chargée de l'organisation du Référendum Constitutionnel, en abrégé CONOREC.

Ce projet de texte vient concrétiser l'une des résolutions phares du Dialogue National Inclusif et Souverain déclinée dans le cahier des charges de la transition, visant à organiser un référendum Constitutionnel en prélude aux élections générales.

Cette Commission Nationale sera chargée d'organiser, de superviser et de contrôler le déroulement du référendum Constitutionnel dans les conditions et les délais fixés par le cahier des charges du DNIS. Elle sera composée des membres du Gouvernement d'Union Nationale et de toutes les sensibilités représentées au Conseil National de Transition suivants les règles d'inclusivité et d'équité. Le Conseil a validé le texte et a demandé au Ministre de faire diligence pour le respect du calendrier.

Au point 3 de l'ordre du jour, le Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'Habitat a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret relatif à la cession à titre onéreux, au profit de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), d'un terrain d'une superficie de 10.042,74 mètres carrés, sis à Moursal, commune du 6^{ème} Arrondissement de N'Djamena. Le Conseil a adopté le texte devant permettre à la CEMAC de réaliser les projets immobiliers y relatifs.

Le 4^{ème} point a vu la présentation par la Ministre de l'Industrie et du Commerce de 3 projets de décrets :

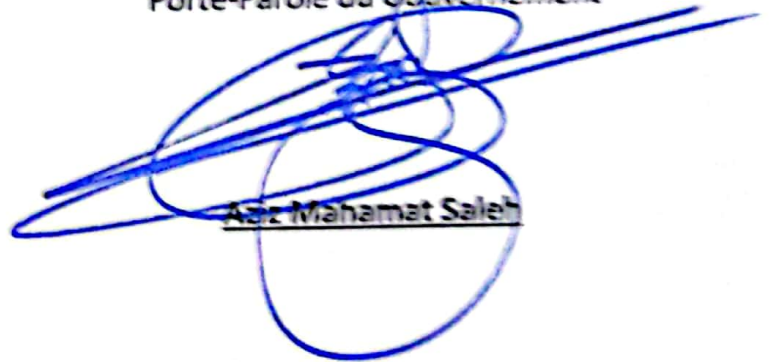
- Un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement des Guichets Uniques des Zones Économiques Spéciales ;
- Un projet de décret fixant les modalités de règlement des différends entre les acteurs des Zones Économiques Spéciales ;
- Un projet de décret portant création de trois (3) Zones Économiques Spéciales à N'djaména, à Moundou et à Sarh.

Ces actes salués et validés par le Conseil s'inscrivent dans la droite ligne de la politique du Gouvernement visant à la diversification de l'économie, à l'attrait des investissements étrangers et à l'amélioration du climat des affaires afin de permettre la création d'emplois et de richesses via le partenariat public/privé.

Après ces délibérations, le Chef de l'Etat a comme il est de tradition en début d'année, présenté ses vœux de réussite au Gouvernement pour l'atteinte de ses obligations de résultat. Il a salué les efforts réalisés par le Gouvernement pour la mise en œuvre des organes de pilotage et de suivi du DNIS et instruit le Gouvernement de redoubler d'efforts et de prioriser les actions devant permettre le retour à l'ordre Constitutionnel dans les délais prescrits. Le Chef de l'Etat a aussi requis du Gouvernement d'être à l'écoute et répondre promptement aux besoins prioritaires de la population.

Commencé à 10H, le conseil a pris fin à 11h.

Le Ministre de la Communication,
Porte-Parole du Gouvernement



Aziz Mahamat Saleh